

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 19/09/2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER (jusqu'à 20h30)
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

Étaient excusés et représentés :

Jocelyne LANDRON ayant donné pouvoir à Jean-Luc VIAUD
Pierre NOBLET ayant donné pouvoir à Vanessa PAGEOT
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Michel LHOUTELLIER ayant donné pouvoir à Jacques COUILLAUD
Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Philippe FORMENTEL à partir de 20h30

Secrétaire de séance : Philippe FORMENTEL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2025**

ENFANCE-JEUNESSE

Convention avec des médecins-référents pour le multi-accueil

Vanessa PAGEOT expose :

Conformément au Code de la santé publique et aux recommandations du Conseil départemental, les structures accueillant de jeunes enfants, telles que le multi-accueil, doivent avoir un médecin référent.

Son rôle consiste à mettre en place des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel. Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et s'assure que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement.

Depuis 2019, cette mission est assurée par le docteur Chapelet, installée à Gorges, qui a indiqué résilier la convention du fait d'une charge de travail trop importante. Aussi, un contact a été pris avec le centre médical du boulevard Verlynde, dont les médecins ont accepté cette mission, de façon collégiale et selon les mêmes modalités que la convention précédente, à savoir : 12 heures par an et 50 € de l'heure (charges incluses et déplacement compris).

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante, régissant les conditions d'intervention des médecins du cabinet médical de La Haye-Fouassière, à compter du 1^{er} octobre 2025.

VU l'avis de la commission Enfance Jeunesse du 01/09/2025

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la convention désignant les médecins référents intervenant au multi-accueil.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

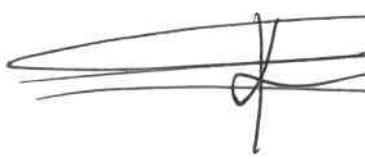
Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 25/09/2025

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Philippe FORMENTEL

